

Message du Père BLOMME

A la suite de l'expérience de dimanche dernier, les possibilités de "marquer le dimanche" sont modifiées comme suit :

M. le curé célèbre la messe le dimanche matin en l'église de Nieul, **sans assemblée**;

L'après-midi, le Saint-Sacrement est exposé dans cette même église de 15 h à 17 h, **en vue de la seule adoration individuelle**.

Chaque paroissien peut, dans le cadre de la promenade autorisée pendant une heure à moins d'un Km de chez lui, à venir prendre un temps d'adoration avec le respects des gestes barrières

(Gel hydro-alcoolique, port du masque, distanciation).